

sauvé ; il suffit d'être baptisé, de croire et de professer la doctrine chrétienne.

Mais où sont de nos jours ces chrétiens-là, ces chrétiens complets ?

Hélas ! que de chrétiens qui ne le sont que par le baptême et de nom ! Que de *demi-chrétiens* ! et dès lors que de chrétiens à redresser !

Ne sont-ils pas le plus grand nombre, la masse, la multitude ?

Eh bien ! c'est à ces demi-chrétiens que Léon XIII s'adresse quand il dit : « Enrôlez-vous dans la milice de la Pénitence, appliquez-vous à pratiquer les vertus du séraphique Père, sans cela rien de ce qu'on attend de bon ne se fera. Soyez au milieu de la société actuelle de nouveaux Macchabées à la foi complète, productive, expansive et pénétrante ».

En théologie nous disons que les sacrements produisent leurs effets *ex opere operato*, par une force qui leur est propre inhérente. Les dispositions plus ou moins parfaites des personnes qui les reçoivent ne sont pas cause de ces effets, elles n'en sont qu'une condition.

Le Tiers-Ordre possède, lui aussi, quelque chose de cette vertu sacramentelle. Il forme pour ainsi dire *ex opere operato* ce chrétien complet que nous cherchons ; il opère, comme *ex opere operato*, l'œuvre d'infusion et d'inoculation évangélique que nos désirs et nos cris appellent ; il l'opère par une vertu qui lui est inhérente et dont on ne peut le dépouiller.

Aussi le cardinal-vicaire écrivait-il aux curés de Rome, le 30 septembre 1882 : « Si le foyer de la charité chrétienne s'allume et se dilate de plus en plus dans les fidèles, grâce à la pure lumière des règles tracées par le P. saint François à ses Tertiaires, la foi sera raffermie dans le monde et on verra observer sincèrement et publiquement les préceptes de la Religion. »

Et Léon XIII, lors de la célébration du septième anniversaire du centenaire de la naissance de saint François, disait aux archevêques et évêques réunis à Assise : « Il est du devoir